



Lieu : Bujumbura  
Contact: Amadou Alhadji  
Tél: +257 76 176 365  
Email: [alhadji.amadou@jrs.net](mailto:alhadji.amadou@jrs.net)

---

Madame/ Monsieur,

Le Service Jésuite des Réfugiés est une organisation humanitaire internationale qui est à la recherche d'un cabinet d'audit agréé qualifié, doté, de préférence, d'une expertise pertinente dans le secteur des organisations à but non lucratif, ce afin de mener un audit externe pour l'année fiscale 2022 couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

L'audit doit être conduit conformément aux normes internationales d'audit et par un cabinet d'audit externe, indépendant et qualifié.

Veillez trouver ci-après une description de notre organisation, des services demandés, de même que d'autres renseignements pertinents.

Mandat de l'auditeur externe

## **Service Jésuite des Réfugiés [Burundi]**

### **Table des matières :**

- A. Contexte
- B. Étendue de l'audit
- C. Rapport d'audit et lettre de recommandation
- D. Responsabilités en ce qui concerne la préparation des états financiers
- E. Indépendance et qualifications de l'auditeur
- F. Calendrier
- G. Critères de sélection
- H. Informations complémentaires

## **A. Contexte**

Le Service Jésuite des Réfugiés (JRS) est une organisation catholique internationale qui a pour mission d'accompagner, de servir et de défendre les réfugiés et autres personnes déplacées de force, afin qu'ils puissent guérir, apprendre et déterminer leur propre avenir. Notre travail exprime l'engagement de la Compagnie de Jésus (les jésuites) à soutenir les réfugiés du monde entier.

Le Service Jésuite des Réfugiés (JRS) est une organisation à but non lucratif dont le budget de fonctionnement est d'environ 1.793.500 dollars des États-Unis en 2022, avec 48 personnes réparties sur 6 sites pour le Burundi. Nos principaux programmes sont liés à l'Éducation dans les camps de réfugiés. Nos principales sources de revenus proviennent de bailleurs de fonds HCR, UE, UNICEF et Entreculturas.

## **B. Etendue de l'audit**

Les auditeurs sont tenus d'effectuer des examens d'audit comme suit :

1. Les auditeurs doivent exprimer une opinion professionnelle indépendante quant à savoir si les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du JRS Burundi
2. L'audit doit être effectué conformément aux normes d'audit internationales (ISA) publiées par la Fédération internationale des experts comptables (IFAC).
3. L'Audit donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que l'auditeur jugera nécessaires en la circonstance. L'examen comprendra tous les tests, confirmations, observations et vérifications jugés nécessaires par l'auditeur.
4. Lors de l'audit, une attention spéciale doit être accordée aux points suivants :
  - a. Les acquisitions des biens, travaux et services financés ont été réalisés conformément aux dispositions des conventions, au manuel des procédures administratives et financières de JRS et ont été correctement enregistrés dans les livres comptables. Les vérifications sur la passation des marchés porteront entre autres sur les documents d'appel d'offres, les offres financières et techniques des travaux ou biens et fournitures.
  - b. Les pièces justificatives appropriées et documents comptables relatifs aux activités des Projets, sont conservés. A cet égard, les états financiers doivent refléter le contenu des livres comptables ;
  - c. L'adéquation et l'efficacité du système comptable et du système de contrôle interne dans son ensemble ont été évaluées en vue de s'assurer de la bonne exécution des dépenses et des transactions financières, la sauvegarde des biens des Projets et leur utilisation aux fins des projets et de l'absence d'un double financement des dépenses des projets/programmes ;
  - d. Fraude et Corruption : l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.
5. L'audit doit débuter le 01 juillet 2024 et respecter le calendrier provisoire fourni ci-dessous (section F). Un projet de rapport d'audit doit être soumis au JRS Burundi au plus tard le 18 juillet 2024 et un rapport d'audit final signé comportant des déclarations certifiées au plus tard le 22 juillet 2024.

## **C. Rapport d'audit et lettre de recommandation**

### 1. Rapports d'audit :

- i. Ils doivent détailler la méthode et l'étendue de l'audit et garantir que l'audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit, de même que par un auditeur qualifié.
- ii. Ils doivent comprendre les états financiers annuels vérifiés.
- iii. Ils doivent comprendre les recommandations sur l'évaluation du système de contrôle interne.
- iv. Ils doivent être signés par l'auditeur responsable et indiquer son titre.
- v. Ils doivent être rédigés en français.
- vi. Ils doivent être émis en version électronique pour diffusion aux directeurs de JRS et deux copies papier signées signature et archivage.

### 2. Lettre de recommandation : Les auditeurs doivent soumettre une lettre de recommandation au terme du travail d'audit, dans laquelle ils s'engagent à :

- i. Déterminer les lacunes ou les points faibles particuliers des systèmes et des contrôles et formuler des recommandations en vue de leur amélioration.
- ii. Examiner, sur la base d'un sondage, la pertinence des pièces justificatives, des registres et des livres comptables relatifs à toutes les activités des projets. Dans ce contexte, l'auditeur doit veiller à la vérification de :  
100 % des dons en valeur  
100 % des soldes de caisse et des soldes bancaires en valeur.
- iii. Inclure les réponses de la direction aux constatations et aux recommandations de l'audit ;
- iv. Souligner toute question portée à l'attention de l'auditeur au cours de l'audit et susceptible d'avoir un impact significatif sur l'Organisation.
- v. Examiner, évaluer et rendre compte du respect des termes et conditions de l'accord passé entre les partenaires financiers et JRS Burundi et des lois et règlements applicables en matière de comptabilité et de fiscalité.
- vi. L'auditeur se doit d'indiquer le montant identifié en cas d'absence de pièces justificatives.
- vii. Adresser ses commentaires et observations sur la comptabilité, les procédures, les systèmes et les contrôles examinés lors de l'audit ;
- viii. Donner son opinion sur le degré de conformité des états financiers aux engagements financiers contenus dans les accords de financement et fait, le cas échéant, des commentaires sur les causes internes et externes des anomalies observées ;
- ix. Indiquer l'état de mise en œuvre des recommandations des rapports d'audit précédents

## **D. Responsabilités en ce qui concerne la préparation des états financiers**

La responsabilité vis-à-vis de la préparation des états financiers annuels incombe à la direction de JRS Burundi.

- i. La direction est responsable de la mise en œuvre des procédures comptables, administratives et financières documentées dans les guides de JRS Burundi et de la préparation des états financiers annuels, conformément aux politiques du JRS.
- ii. Le directeur est chargé de superviser les processus de présentation de l'information financière approuver les états financiers.
- iii. L'exercice financier du JRS Burundi débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

## E. Indépendance et qualifications de l'auditeur

L'auditeur doit être totalement impartial et indépendant de tous les aspects inhérents à la gestion ou aux intérêts financiers de l'entité auditée. L'auditeur ne doit en aucun cas, que ce soit pendant la période couverte par l'audit ou au cours de la réalisation de l'audit, occuper un poste ou avoir des relations d'ordre financier ou des rapports étroits de travail avec un cadre ayant affaire avec la gestion de JRS Burundi. L'auditeur doit révéler toute relation susceptible de compromettre son indépendance.

L'auditeur doit employer un personnel adéquat disposant de qualifications professionnelles et d'une expérience appropriée, notamment en matière de vérification des comptes d'entités comparables à celles de JRS Burundi en taille et complexité.

Le cabinet d'audit doit avoir au moins cinq ans d'expérience dans la réalisation d'audits externes.

Le cabinet d'audit doit être enregistré au Burundi et respecter toutes les exigences juridiques pour opérer au Burundi.

Le cabinet d'audit doit être enregistré auprès de l'organe de réglementation comptable/d'audit compétent immatriculé au Burundi.

Les membres de l'équipe d'audit doivent avoir une connaissance pratique du français, car certains documents, pièces justificatives, reçus/rapports et documents complémentaires sont susceptibles de ne pas être disponibles en anglais.

Les Curriculum Vitae (CV) doivent être fournis au JRS Burundi par le directeur de l'institution d'audit qui sera chargé de signer l'avis, ainsi que les CV des gestionnaires, des superviseurs et du personnel clé proposés en tant que membres de l'équipe d'audit. Les CV doivent comprendre des détails relatifs aux audits effectués par le personnel concerné, et notamment les missions en cours, et indiquer les compétences et capacités pour entreprendre l'audit et l'expérience en matière d'audit d'organisations à but non lucratif.

Les autres documents clés à soumettre avec la proposition sont les suivants :

- Profil de l'entreprise, structure, effectifs
- Expériences précédentes d'audit - liste des audits externes d'OING/organisations effectués.
- Certificat d'enregistrement du cabinet d'audit au Burundi

## F. Calendrier

Calendrier provisoire pour le service requis :

Activité	Durée	Date
Planification, demande de documents et séance publique	2 journées de travail	01/07 - 02/07/24
Travail sur le terrain	8 journées de travail	03/07 - 12/07/24
Réunion de clôture et rédaction du rapport	4 journées de travail	15/07 - 18/07/24
Approbation et distribution des rapports d'audit	2 journées de travail	19/07 - 22/07/24

## G. Critères de sélection

Le JRS Burundi se chargera de la sélection après la date limite de soumission des propositions. En plus des documents obligatoires listés ci-dessus, les critères de sélection comprendront ce qui suit :

- i. L'expérience de votre cabinet d'audit par rapport à l'étendue des audits menés pour les organisations à but non lucratif.
- ii. Une liste d'organismes à but non lucratif similaires qui ont eu recours à votre cabinet
- iii. L'affectation de votre personnel et sa disponibilité pour effectuer l'audit en temps utile
- iv. La participation du personnel cadre affecté à la mission.
- v. L'ampleur des ressources techniques offertes (CV du chef d'équipe affecté).
- vi. La disponibilité du personnel pour répondre aux questions dans le cadre de la mission et, le cas échéant, les tarifs horaires pour les services ne relevant pas de l'audit.
- vii. L'historique de la stabilité du personnel du cabinet d'audit - quelles garanties pouvez-vous fournir concernant l'affectation de votre personnel permanent à la mission ?
- viii. La méthodologie détaillée proposée pour la prestation des services requis.
- ix. Les honoraires proposés pour la mission, y compris un barème pour les services supplémentaires pouvant s'avérer nécessaires au-delà de la portée de la mission d'audit.
- x. Un plan/une méthodologie d'audit détaillé(e), y compris votre approche en matière de détection des risques et des fraudes.
- xi. L'estimation du nombre d'heures nécessaires à la réalisation de l'audit selon la classification de vos employés, à savoir les associés, les cadres supérieurs et les employés subalternes.
- xii. Le détail des dépenses prévues, à savoir le kilométrage, les indemnités journalières, les frais de téléphone, etc.
- xiii. Le temps requis.

## H. Soumission de la proposition

La proposition doit être envoyée à JRS Burundi au Bureau national de JRS sise à Kiriri ou à l'adresse email du Directeur Pays [alhadji.amadou@jrs.net](mailto:alhadji.amadou@jrs.net) au plus tard le 14/06/2024 avec copie au Chargé des finances [steve.shema@jrs.net](mailto:steve.shema@jrs.net) et à la Chargée de Contrôle Interne et Conformité [laurence.savary@jrs.net](mailto:laurence.savary@jrs.net) et à l'adresse suivante : [bdi-tz.hr@jrs.net](mailto:bdi-tz.hr@jrs.net)

## I. Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à Laurence Savary par courriel à l'adresse : [laurence.savary@jrs.net](mailto:laurence.savary@jrs.net)

Fait à Bujumbura, le 29/05/2024

Amadou Alhadji

Directeur Pays a.i

JRS Burundi